

Sécialité "activités physiques pour tous" du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

DÉROULEMENT DE LA VÉRIFICATION DES EXIGENCES PRÉALABLES (VEP) ET DES ÉPREUVES DE SÉLECTIONS

1 - Documents obligatoires à présenter le jour de l'épreuve

- Certificat médical de moins de 3 mois indiquant l'aptitude aux activités physiques et à l'encadrement du brevet professionnel concerné ;
- Diplômes donnant éventuellement une équivalence à la VEP ;
- Carte d'identité ;
- 2 photocopies de la carte d'identité ;
- 4 photos d'identité ;
- 4 enveloppes timbrées.

2 - Épreuves sportives

- Test Luc Léger (atteindre le palier 5 pour les femmes, et le palier 7 pour les hommes) ;
- Parcours de motricité (moins de 4 pénalités) ;
- Parcours de motricité vélo (moins de 4 pénalités) ;
- Parcours non balisé sur terrain plat d'une distance de 8000 mètres, à effectuer en moins de 1h30mn.

3 - Épreuves écrites et orales

- Questionnaire à choix multiple (45 mn) ;
- Réalisation d'une synthèse écrite d'animation d'après une photo (1h00) ;
- Entretien portant sur les motivations du candidat (20 mn).